

Compte rendu de la réunion du mercredi 10 octobre 2018

1. Mise à disposition de matériel d'information

Situation :

Nous sommes perfectibles sur ce point.

Proposition :

Du matériel d'information, flyers, affiches A4 et A5 est maintenant disponible au local, Théâtre Porte Saint Michel, nouvel espace collaboratif:

- Soit lors de la permanence au local le mercredi de 17 h à 20 h.
- Soit dans la journée, mais à condition d'annoncer sa présence, (n° de téléphone affichée sur la vitrine du local).

Appel : A nous d'organiser un dépôt de matériel d'information dans d'autres lieux ouvert au public.

2. Projection du film Park Slope

Situation :

Des adhérents de l'association n'ont pas pu le film de la coopérative du quartier de Brooklyn, à New York, Park Slope Food Coop.

Un supermarché collaboratif fondé en 1973, un exemple stable, très performant.

Proposition :

Une projection est prévue au Théâtre Porte Saint Michel, le mardi 6 novembre à 20 heures.

3. Atelier créatif et artistique, matériel d'information

Situation :

Le logo GEM La Coop n'est pas dupliqué sur différents supports : présentoirs, calicots...

Le théâtre a récupéré beaucoup de matériel de communication qu'il mettra à disposition, mais

Proposition :

Une journée de travail est prévue le mercredi 7 novembre de 10 à 17 heures.

(Éventuellement, repas tiré du sac).

Appel :

Libérer vos envies de participer à la récupération de déchets en collectant tout support de communication que vous jugerez bon (balsa, calicots...), couture, peinture, sculpture...atelier artistique et débat sur le projet

4. Aménagement du local

Situation :

Le local à notre disposition de la rue Saint Michel nécessite des travaux d'aménagement.

Proposition :

Une journée de chantier est organisée le dimanche 11 novembre.

Appel : une personne adhérente pourrait se proposer afin de dynamiser, d'organiser cette journée.

5. Visite à Marseille « Supercafoutch » et Montpellier « La Cagette »

Situation :

En général, les adhérents de GEM LA Coop ne connaissent pas nos homologues de Montpellier et de Marseille.

Proposition :

Robert G va organiser prochainement une visite de ces deux coopératives pour les adhérents de GEM La Coop.

6. Informer les adhérents des dates des manifestations publiques avec appel aux membres afin d'assurer une présence ou une intervention

Situation :

De nombreuses manifestations publiques se déroulent en Avignon.

Proposition :

Il serait possible de tenir sur le site un calendrier de ces manifestations.

Des adhérents de l'association pourraient s'inscrire sur le site afin de diffuser l'information et ce, en lien avec la commission fête de quartiers.

7. Modification Fiche adhérent

Situation :

Des adhérents ont des difficultés à saisir le rôle des différentes commissions.

Le site internet pourrait présenter le rôle des différentes commissions.

Proposition :

Chaque commission pourrait rédiger une présentation succincte de ses différentes attributions, afin de préciser le rôle et l'intitulé des commissions.

8. Définir le mode de prise de décision dans les commissions et la gestion par consentement

Situation :

Dans notre association, ces thèmes importants n'ont fait l'objet d'aucune formalisation.

Notre homologue de Montpellier « La Cagette » a élaboré le texte suivant :

Mode de prise de décision

Quelle que soit la réunion de travail, le mode de prise de décision privilégié est la recherche du consentement de tou-te-s les participant-e-s.

En cas d'impossibilité d'atteindre le consentement de tous les membres présents, la décision est soumise à l'organe de décision supérieur.

Si le consentement général n'est pas atteint dans le groupe de travail, la question est présentée au Forum, (réunion mensuelle des adhérents de la Cagette).

Si le consentement général n'est pas atteint au Forum, la question est présentée en AG.

Gestion par consentement

La Cagette favorise un mode de prise de décision par consentement. C'est à dire?

- Une proposition est présentée.
- On discute pour obtenir les éclaircissements nécessaires.
- Chacun a le droit d'opposer une "objection légitime".
- Une objection légitime, c'est ce qu'un individu considère être une limite pour lui-même et surtout pour la mise en œuvre du projet.
- On propose des aménagements de la proposition qui permettent d'écarter les objections légitimes.
- La décision est acceptée lorsque plus personne n'a d'objection légitime.

L'idée n'est pas que tout le monde soit d'accord, mais que plus personne ne soit vraiment opposé. C'est un processus de prise de décision inclusif, tandis que le vote exclut de fait tous les perdants.

Le vote n'est utilisé qu'en dernier recours, lorsqu'il est impossible d'accorder deux visions.

Proposition :

La commission communication interne reprend à son compte ces éléments.

Elle propose d'inscrire ce thème à l'ordre du jour de la prochaine A.G.

Les différentes commissions pourraient également s'emparer de ce thème.

9. Adresse des responsables commissions : GEM-La- Coop commission xxxxx @laposte.net

Situation :

Les coordinateurs de commission ne sont pas joignable directement par courriel.

Proposition :

Chaque coordinateur de commission pourrait avoir une adresse libellé au nom de la commission.

10. Binôme référent par commissions : de l'utilité » de deux coordinateurs par commission

Situation :

Il existe un seul coordinateur par commission.

Proposition :

Deux coordinateurs par commission serait judicieux, proposition à soumettre à l'A.G.

11. Nombre et intitulé des commissions

Situation :

Les coopératives de consommation, de Montpellier « La Cagette » et de Marseille « Super Cafoutch » ont une commission informatique et une commission produits.

Proposition :

La prochaine A.G. pourrait se prononcer sur ce thème.

12. Création d'un espace adhérent sur le site

Situation :

Cet espace existe sur le site de « La cagette » à Montpellier.

Proposition :

C'est un projet à étudier pour une future commission informatique.

13. Rédaction de la lettre interne aux adhérents

Situation :

C'est le rôle dévolu à cette commission communication interne.

Proposition :

C'est à chaque coordinateur de commission, de chaque adhérent de faire remonter les informations.

14. Préparation de la prochaine A.G.

Situation :

C'est le rôle dévolu à la commission communication interne.

Proposition :

C'est à chaque coordinateur de commission, de chaque adhérent de faire remonter les propositions d'ordre du jour de l'A.G.

15. Thèmes nos abordés

Politique de confidentialité et conditions générales du site,
Information des responsables de commission des mises à jour des adhérents à chaque commission,
Formulaire de contact par référent de commission,
Lancement de réunions pour les différentes commissions,
Mise à jour de FAQ
Vos nombreuses propositions à venir...